



Accueil › News › La FINMA autorise un quatrième organisme de surveillance

News

30 septembre 2020

Communiqué de presse

2020

La FINMA autorise un quatrième organisme de surveillance

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA octroie une autorisation comme organisme de surveillance à FINcontrol Suisse SA qui devient dès lors le quatrième organisme de surveillance selon la LEFin et la LSFin.

La FINMA octroie au 29 septembre 2020 une autorisation comme organisme de surveillance à FINcontrol Suisse SA sise à Zoug qui devient dès lors le quatrième organisme de surveillance selon la LEFin et la LSFin (voir aussi le [communiqué de presse du 7 juillet 2020](#) et [celui du 12 août 2020](#)). Les organismes de surveillance seront à l'avenir responsables de la surveillance des gestionnaires de fortune et des trustees. Pour le moment reste encore à traiter pour la FINMA une requête en autorisation comme organisme de surveillance.

Contact

Vinzenz Mathys, porte-parole

Tél.

+41 (0)31 327 19 77 

vinzenz.mathys@finma.ch



Communiqué de presse

La FINMA autorise un quatrième organisme de surveillance

Dernière modification: 30.09.2020 Taille: 0,28 MB Langue(s): [›DE](#) [›FR](#) [›IT](#) [›EN](#)

